



CONDITIONS GENERALES D'ENGAGEMENT

AFRICA ECO RACE – 16^{ÈME} ÉDITION

Par le simple fait de s'engager, le concurrent ainsi que tous les membres de l'équipage auquel il est rattaché (concurrent-assistance-raid-pressé) s'engagent à respecter les conditions d'engagements ci-dessous.

DATES DU RALLYE :

- ✓ 27 et 28 décembre : Vérifications techniques et administratives
- ✓ 28 décembre : Départ de Monaco
- ✓ 12 janvier : Arrivée au Lac Rose, Sénégal

INCLUS DANS L'ENGAGEMENT

- ✓ Départ Officiel
- ✓ Transport aller bateau pour le Maroc de chaque personne en cabine intérieure à partager avec 3 autres personnes, 2 nuits à bord
- ✓ Restauration sur le bateau au self-service
- ✓ Transport aller-retour bateau du véhicule Europe / Maroc & Dakar / France
- ✓ Formalités douanières
- ✓ Bivouacs en Afrique
- ✓ Restauration sur les bivouacs (petit déjeuner, ration, dîner) et déjeuner au Lac Rose
- ✓ La cérémonie de remise des prix au Lac Rose
- ✓ T-shirt du rallye ACERBIS
- ✓ Galerie de photos et vidéos libre de droit
- ✓ Visa pour la Mauritanie
- ✓ Assurance des véhicules en Mauritanie et au Sénégal
- ✓ Assistance médicale, ostéopathes
- ✓ Assurance responsabilité civile organisateur
- ✓ Assistance rapatriement (seulement pour les équipages en course)

CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat, qui comprend les conditions d'engagements, est soumis au droit **monégasque** au fond. Tous litiges seront, à défaut de solution amiable, portés devant le **Tribunal de Monaco**. Vis-à-vis du concurrent, l'organisateur technique est seul titulaire des droits de tournage, des images animées et de l'enregistrement des sons de AFRICA ECO RACE. « AFRICA ECO RACE », « AFRICA RACE » sont des marques déposées et enregistrées à l'EUIPO. L'Organisation sportive d'évènements (R.C.I 89 S 02530) désignée comme organisateur technique par les associations sportives (Asa Désert aventures et Moto Club du désert) titulaires des autorisations fédérales d'organiser la course conformément aux textes en vigueur. En cas de changement de l'organisateur technique, le présent contrat se poursuivra avec le nouvel organisateur désigné, sans novation. En cas d'annulation de la course, pour quelque motif que ce soit, la responsabilité des organisateurs est limitée à la restitution des avances versées par le concurrent à ces derniers. En cas d'annulation de sa participation pour quelque cause que ce soit, les sommes versées par le concurrent aux organisateurs resteront acquises à ces derniers.

Pour être prise en compte, la demande d'engagement doit être accompagnée du montant des droits de pré-engagement selon les échéanciers correspondants aux différents tarifs. L'engagement ne deviendra définitif qu'à réception de la totalité des droits d'engagement et de la caution de **1 000€**. L'engagement devra être accompagné du téléchargement d'une photo d'identité, d'une copie de passeport, permis de conduire, carte grise et assurance du véhicule. L'engagé déclare sur l'honneur que tous les renseignements fournis dans l'engagement en ligne obligatoire, sont rigoureusement exacts, toute inexactitude entraînerait un refus au départ. L'engagé reconnaît être seul responsable de la validité des différents documents administratifs requis pour participer en Europe, Maroc, Mauritanie et Sénégal à l'AFRICA ECO RACE 16^{ème} édition. L'engagé déclare s'engager sur l'AFRICA ECO RACE 16^{ème} édition en pleine connaissance des risques encourus pendant le déroulement de cette épreuve. L'engagé dégage

par avance les organisateurs de l'AFRICA ECO RACE de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de l'AFRICA ECO RACE **16^{ème} édition**.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Seront UNIQUEMENT pris en compte les engagements accompagnés du premier versement.

Tout participant souhaitant s'inscrire se soumet :

- ✓ Au Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE
- ✓ Aux règles du code sportif international

Clôture des inscriptions : le **1^{er} novembre 2024**

- ✓ L'organisateur de l'AFRICA ECO RACE est le seul juge pour limiter le nombre de concurrents inscrits dans chaque catégorie et se réserve le droit de ne pas valider l'inscription d'un concurrent.
- ✓ Toutes les prestations relatives à l'engagement et/ou proposées en option sont exclusivement réservées et **gérées par O.S.E ou par un prestataire agréé par O.S.E.**
- ✓ Seul **O.S.E** est autorisé à commercialiser les accès à l'AFRICA ECO RACE.

RESPECT DES DATES DE PAIEMENTS

Tout manquement à cette règle entraînera le passage au tarif supérieur augmenté d'une pénalité de 10%.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas valider les inscriptions qui n'auraient pas été réglées dans leur intégralité avant le **1^{er} novembre 2024**

Les noms définitifs des équipages devront être confirmés avant le **1^{er} novembre 2024**.

PENALITES APRES LE 1er NOVEMBRE 2024 EN CAS DE

- **Changement de nom ou de véhicule** : Tout changement intervenant après la date de clôture des engagements entraînera **300€ / changement**.
- **Document(s) administratif (s) manquant(s)** : Tout document administratif manquant après la date de clôture des engagements entraînera **300€ de pénalités par document**.

CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation de demande d'engagement, les acomptes versés seront remboursés de la manière suivante :

- **En cas d'annulation avant le 15 septembre 2024 = 10% des sommes versées seront retenues pour les motos/quads et autos/camions**
- **En cas d'annulation le 1^{er} novembre 2024 et après = 50% des sommes versées seront retenues et 50% seront transférées sur la prochaine édition.**

En cas de problèmes médicaux graves, l'Organisateur étudiera sur demande (lettre recommandée avec accusé de réception) la possibilité du remboursement partiel (dossier médical original complet à envoyer). **10% des sommes versées seront retenues.**

A la suite des vérifications administratives et techniques, tout équipage se voyant refuser le départ pour non-conformité administrative ou technique, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'engagement.

REPORT

Au cas où le départ du Rallye serait retardé/reporté, l'Organisateur informera par voie officielle le nouveau calendrier de la course.

L'Organisateur reportera les engagements automatiquement sur les nouvelles dates. Ces engagements ne présument pas de la participation effective du concurrent à l'édition reportée, qui reste soumise aux règles d'usage. Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Les acomptes versés pourront être utilisés sur la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EPREUVE

Dans l'hypothèse où le départ du Rallye ne pourrait pas avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, et notamment pour les motifs non limitatifs suivants : non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques dans l'un ou l'autre des pays traversés rendant impossible ou dangereux, du point de vue des Organisateurs, le maintien du Rallye, défection financière mettant en péril l'organisation technique et sportive du Rallye, problèmes d'embarquement ou de débarquement et d'acheminement des matériels et concurrents, pandémie, etc... L'Organisateur ne serait redevable envers les concurrents que des montants perçus. Les montants perçus par l'Organisateur seront remboursés au plus tard le **1^{er} mars 2025** ou reportés pour la prochaine édition, au choix du concurrent.

MODE DE REGLEMENT

Les règlements devront se faire **EXCLUSIVEMENT** par virement bancaire.

Les références bancaires sont mentionnées sur la facture.

Pour éviter toute confusion, vous devez inscrire sur votre ordre de virement, le numéro de l'équipe et numéro de dossier inscrits sur l'engagement en ligne, le nom de votre team et le nom des pilotes des véhicules engagés.

CAUTION

Pour chaque véhicule engagé, une caution de **1.000€** devra être obligatoirement déposée par les membres d'équipage (qui seront considérés comme solidaires entre eux à l'égard de l'organisation), à l'effet de garantir le respect du Règlement Particulier de l'épreuve.

La caution se fera sous la forme de chèque (pour les français exclusivement), virement bancaire, CB ou espèces exclusivement, avant la clôture des engagements.

L'AFRICA ECO RACE n'acceptera qu'un seul et même payeur par véhicule. La caution sera restituée après le rallye, sauf en cas de non-respect des règles de sécurité, à au moins un manquement des obligations mentionnées dans le Règlement Particulier et de l'éthique sportive de l'épreuve.

Tout défaut de paiement de la caution entraînera l'interdiction de participer à l'AFRICA ECO RACE.

ASSISTANCE

Tout concurrent engagé en course qui bénéficiera d'une aide ou d'une assistance par une personne et/ou un véhicule non accrédité auprès de l'organisation se verra signifier sa mise hors course et sa caution non restituée.

CORRESPONDANCE

Toute correspondance peut être envoyée à : **SARL O.S.E - 14 quai Antoine 1er - 98000 Monaco**

Adresse mail : info@africarace.com

Numéro de téléphone : +377 93 50 06 06